

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT BIENNAL

(27 avril 1979 au 15 mai 1981)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1981

SUPPLEMENT N° 16



NATIONS UNIES

424(XIX) DEVELOPPEMENT DES ZONES CRITIQUES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement qui émanera de la dix-neuvième session de la CEPAL,

Prenant en considération la nécessité de mener des actions concrètes pour appliquer ladite Stratégie,

Rappelant qu'aux termes de ladite Stratégie, les efforts devront se concentrer sur le développement des zones présentant un intérêt pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes les moins avancés en matière de développement économique,

Rappelant en outre qu'il convient d'incorporer l'intérieur du continent à l'activité économique,

1. Décide de mettre sur pied un bureau spécialisé de la CEPAL à La Paz, chargé d'étudier et d'analyser les problèmes des zones critiques, attendu que la Bolivie est le noyau central de la zone la moins développée du continent;
2. Demande au Secrétariat de la CEPAL, dans l'attente d'une décision sur l'affectation des ressources extrabudgétaires nécessaires, de faire tous les efforts d'urgence possibles pour commencer, au plus tôt, les activités du programme pour l'étude des problèmes précités;
3. Demande au Programme des Nations Unies pour le développement d'accorder la plus haute priorité audit Programme dans l'affectation des ressources destinées aux fonds régionaux du PNUD pour la prochaine période biennale;
4. Prie instamment les institutions du système financier international ainsi que les banques régionales et sous-régionales de s'associer au projet et de lui prêter tout leur concours.

217ème séance
15 mai 1981